

Lexique et gradualité

Oswald DUCROT
École des Hautes Études

La *Théorie de l'Argumentation dans la Langue* a souvent affirmé -et presque depuis ses débuts- que le sens et la signification (que je ne distinguerai pas dans cet exposé) comportent une gradualité inhérente. Ce slogan, que je ne veux pas remettre en question, ne peut devenir une thèse que si la notion de gradualité reçoit au moins une ébauche de définition, ce que je vais tenter d'abord. Pour moi, une notion est graduelle dans la mesure où, si on la déclare pertinente pour caractériser un objet, on n'a pas la seule alternative de la déclarer convenir ou ne pas convenir à l'objet (ce que les logiciens médiévaux appelaient conjoindre ou disjoindre). Elle peut, tout en étant jugée pertinente, être appliquée ou exclue à des degrés différents¹. Et cela, indépendamment des nuances de type modal relatives à la croyance du locuteur: c'est dire que je m'occupe par exemple, de la modulation qu'apporte *un peu* dans *Pierre sera un peu en retard*, et non de celle qu'apporterait *peut-être* dans cette même phrase (même si l'opposition est moins évidente dans d'autres contextes, comme *Cette affaire t'ennuiera un peu*). C'est dire que les notions mathématiques, en tout cas celles des mathématiques élémentaires, ne comportent pas de gradualité: si l'on a choisi d'utiliser le concept d'*isocèle* pour parler d'une figure géométrique, on a le seul choix entre l'affirmer et le nier.

Une fois admise cette caractérisation, peu précise, je le reconnais, de la gradualité des notions, un sémanticien peut se poser au moins deux types de problèmes. L'un est celui des indices linguistiques, des tests, qui prouvent que le sens des expressions d'une langue est graduel, en entendant par là soit qu'elles expriment une notion graduelle, soit qu'elles marquent un degré dans une notion conçue comme graduelle, ce qui semble le cas, respectivement, pour un adjectif comme *fort* et un syntagme comme *assez fort*². Une deuxième interrogation concerne l'origine de la gradualité linguistique. Qu'est-ce qui fait que nos mots ont un sens graduel? Quel est le responsable de cet état de choses?

¹ On notera que je ne présente pas ces degrés comme les éléments d'un ordre, au sens mathématique, et que je ne prends pas parti, par exemple, sur la question de savoir s'il existe entre eux une relation transitive.

² Ces exemples ne sont pas, pour moi, prototypiques de la gradualité: on s'en apercevra par la suite. Je les ai pris seulement parce qu'ils sont, au premier abord, reconnus assez généralement comme des échantillons de gradualité.

Pour chacune de ces questions, deux réponses différentes peuvent être apportées, selon la façon dont on conçoit, en général, la description sémantique, c'est-à-dire selon l'idée que l'on se fait du sens. Une première conception, que j'appellerai «extralinguistique», a des variantes informative ou cognitive, sans que cette différence, par ailleurs très importante, importe pour ce que je vais dire ici. Dans cette conception, le sens des mots, les notions qu'ils véhiculent, sont un reflet, reflet soit de «la réalité», soit de «la pensée», et la gradualité linguistique tient à des caractéristiques de la réalité ou de la pensée. Une autre conception, celle dans laquelle je travaille, se réclame au contraire d'un structuralisme de type saussurien, et se refuse, par principe méthodologique, à chercher hors du langage la clef des phénomènes langagiers. De ce point de vue, que J.C. Anscombe et moi, par exemple, appelons «argumentatif», et qui serait peut être mieux appelé «discursif», le sens des mots réside dans les possibilités qu'ils donnent de construire un discours: le mot se caractérise par les enchaînements virtuels qu'il évoque. C'est alors dans le discours qu'il faut chercher à la fois les indices et la nature de la gradualité linguistique. Pour examiner les deux questions dont j'ai parlé, je vais donc me placer successivement dans ces deux cadres conceptuels.

1. LA GRADUALITÉ DANS UNE SÉMANTIQUE EXTRALINGUISTIQUE.

1.1. Je commencerai par le problème de l'origine de la gradualité. Si l'on admet, contrairement au principe saussurien, que le signifié d'un signe n'appartient pas à proprement parler à la langue, mais est introduit dans le signe par sa mise en correspondance avec des entités physiques ou mentales, l'origine de la gradualité lexicale est facile à assigner. Elle tiendrait à ce que les propriétés réelles ou psychiques signifiées par les mots sont déjà graduelles. L'avantage d'une telle solution est que l'on peut donner à cette gradualité extralinguistique un sens quasiment mathématique, plus étroit que celui défini au début de mon exposé, mais qui entre, au titre de cas particulier, dans la définition beaucoup plus large -et plus floue- que j'ai proposée. On dira alors qu'une gradualité stricte, qui se rencontre à l'extérieur de la langue, se communique au langage, et y prend une forme plus vague ou, en tout cas, plus souple. Ainsi on attribuera comme signification à l'adjectif *rouge* la propriété de rougeur, c'est-à-dire une certaine couleur définie soit en termes physiques, à travers la notion de longueur d'onde, soit en termes psychologiques, comme une zone sensorielle. De même pour l'adjectif *grand*, que l'on mettrait en rapport avec la notion de dimension. La gradualité sémantique de ces mots refléterait alors seulement le fait que les dimensions s'ordonnent selon le plus et le moins, et, en ce qui concerne la rougeur, qu'il y a une échelle objective des longueurs d'onde ou, si on parle en termes psychologiques, que les sensations sont susceptibles de degrés différents d'intensité, entre lesquels on peut définir une relation d'ordre.

Je ne vais pas discuter en détail cette solution: je signalerai simplement deux choses. D'une part qu'elle s'applique mal au signifié de mots plus abstraits comme *gentil* ou *amour*, que la langue traite comme graduels, et auxquels on peut difficilement faire correspondre des propriétés possédant, en dehors de la langue, une structure graduelle. Il faudrait donc imaginer que le traitement graduel de ces mots implique une sorte de métaphore, qui amènerait à se

représenter l'amour ou la gentillesse sur le modèle de la rougeur ou de la taille. Le moins qu'on puisse dire est que cette nécessité de recourir à un usage systématique de la métaphore enlève à l'explication extralinguistique une bonne partie de son apparente évidence. D'autre part le recours aux propriétés extralinguistiques ignore, ou en tout cas relègue au second plan, un fait que je pense essentiel. Les degrés d'une propriété, qu'ils soient qualitatifs ou quantitatifs, se situent sur une seule échelle, qui va du plus petit au plus grand. Mais tel n'est pas le cas pour les échelles sémantiques. Il n'y a pas, dans la langue, une gradation unique partant de la température la plus basse pour aller à la plus élevée, et sur laquelle on trouverait à la fois l'indication qu'il fait froid et celle qu'il fait chaud. J'ai, depuis longtemps, été frappé par le fait que le comparatif et les différents marqueurs linguistiques de quantité ne peuvent pas se décrire s'ils doivent opérer sur une telle échelle³. On ne comprendrait pas, par exemple que *presque frais* indique une température plus chaude que le frais, et *presque chaud*, une température moins chaude que le chaud, ou encore que *très*, appliqué à *chaud*, augmente la température, alors qu'il la diminue lorsqu'il est appliqué à *froid*. De tels faits suggèrent que, du point de vue de la langue, il y a deux échelles de la température, celle du froid et celle du chaud, et on peut dire la même chose pour toutes les échelles linguistiques: elles vont toujours par paires antonymiques, incorporant ainsi la négation à notre représentation. Là encore l'explication par des propriétés extralinguistiques, même si elle n'est pas impossible, suppose des complications qui lui retirent la simplicité apparente qui est son premier attrait. On peut même se demander s'il s'agit vraiment d'une explication, ou si le linguiste ne se contente pas de se décharger d'une question qu'il rencontre dans son travail -en laissant à d'autres disciplines, que professionnellement il ignore, le soin de les résoudre à sa place.

Il me faut cependant bien reconnaître que les premières versions de la *Théorie de l'argumentation dans la langue* succombent elles aussi à cette tentation, même si c'est de façon détournée. Souvent en effet nous avons dit que les argumentations se fondent sur des *topoi* -que nous décrivions comme la mise en correspondance de deux propriétés existant indépendamment l'une de l'autre, et graduelles. Ainsi le discours «Il a travaillé, il va donc réussir» se fonderait sur un principe justificatif que nous exprimions sous la forme «Plus on travaille, plus on réussit», en supposant que ce principe met en rapport des gradualités inhérentes, respectivement, aux notions de travail et de réussite⁴. Bien sûr cette présentation introduit une gradualité strictement linguistique, celle de la correspondance entre les deux propriétés, exprimée en français par le «Plus..., Plus...» de notre formulation, mais la possibilité même de cette correspondance

³ On trouvera de telles observations dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, de 1972, et elles sont reprises dans le *Nouveau dictionnaire...*, Le Seuil, Paris, 1995, chap. «Catégories linguistiques», § «Gradation».

⁴ J'ai, pour ma part, présenté cette conception du discours argumentatif dès mes premiers articles sur les *topoi* («Note sur l'argumentation et l'acte d'argumenter», et «Opérateurs argumentatifs et visée argumentative», parus, respectivement, dans le n°4, 1982, et le n°5, 1983, des *Cahiers de linguistique française*), et je l'ai systématisée dans «*Topoi et formes topiques*», article de 1988 repris dans le recueil de J.C Anscombe, *La théorie des topoi*, Kimé, Paris, 1995.

graduelle présuppose que les propriétés conjointes sont *déjà* graduelles, qu'il y a des degrés de travail et de réussite, et cela *avant* leur utilisation pour une argumentation, et même avant leur mise en rapport dans un topos. Nous mettions donc une gradualité non argumentative, et plus généralement non discursive, à la base du discours argumentatif, qui ne faisait que les exploiter à sa façon⁵. Or cette manière de voir les choses est, nous nous en sommes rendus compte depuis, incompatible avec l'intention profonde de notre théorie, qui implique que le sens d'un mot se réduit à son potentiel argumentatif, c'est-à-dire aux possibilités d'enchaînement discursif évoquées par l'emploi de ce mot (par exemple, pour décrire la valeur sémantique du mot *travail*, nous nous contentons de signaler qu'il autorise, entre autres, des enchaînements comme «Il a travaillé, pourtant il ne s'est pas fatigué» et exclut, entre autres, «Il a travaillé, donc il n'a pas dû se fatiguer»). Le simple souci de cohérence doit ainsi nous empêcher de dire que l'argumentation se fonde sur une gradualité pré-argumentative: il nous faut au contraire arriver à montrer que la gradualité survient aux mots *du fait* de leur caractère argumentatif. C'est cette idée que j'essaierai de développer dans la seconde partie de mon exposé.

1.2. Avant de le faire, je voudrais montrer comment, dans le cadre d'une conception extralinguistique de la gradualité, on répond à l'autre des questions que j'ai posées au début, celle des tests permettant de reconnaître l'aspect graduel de la signification. L'idée générale est d'appliquer aux mots certaines structures de la langue, qui semblent présupposer cette gradualité que les propriétés exprimées par les mots sont censées posséder hors de la langue. C'est ainsi qu'on recourt souvent aux constructions comparatives. On note par exemple la possibilité de dire, à propos de deux objets A et B, «A est plus rouge, gentil, amoureux...etc. que B». Ayant admis sans discussion que le comparatif *plus que* sert fondamentalement à comparer deux quantités ou deux degrés d'intensité d'une propriété, on conclut logiquement que les mots auxquels le comparatif s'applique doivent exprimer une propriété graduelle. Ou encore, on allègue la possibilité d'appliquer à la plupart des verbes et des adjectifs des opérateurs tels que *très, beaucoup, assez, peu...*: ayant décrit ces opérateurs comme l'indication du degré plus ou moins important selon lequel un objet possède une propriété, il est facile de conclure que les mots sur lesquels ils opèrent expriment des propriétés graduelles.

Que penser de ce test? D'abord il est clair qu'il n'attribue pas la gradualité à *tous* les signifiés linguistiques, et peut seulement les répartir en deux groupes (ce qui n'est d'ailleurs pas sans intérêt s'il s'agit de faire une classification des mots). Ainsi, si la plupart des adjectifs satisfont à ces tests, en revanche bon nombre de verbes (*partir, entrer, choisir, finir...*) et la majorité des substantifs sont exclus par eux. D'autre part l'applicabilité ou la non-applicabilité des tests tiennent souvent, pour le même mot, à l'environnement syntaxique: on dit facilement «Pierre est plus pharmacien que médecin», et moins naturellement

⁵ Cette critique de l'idée de gradualité, telle qu'elle apparaît dans la version «standard» de la théorie, est particulièrement nette dans la thèse de M.Carel *Vers une formalisation de la «Théorie de l'Argumentation dans la Langue»*, E.H.E.S.S., Paris, février 1992, chap.2, §2.

«Pierre est plus pharmacien que Jacques». Ces deux remarques suggèrent que les tests en question caractérisent des structures grammaticales ou morphologiques (ce qui n'est, bien sûr, nullement négligeable), mais ne peuvent pas servir à faire apparaître une gradualité fondamentale du signifié linguistique.

Mais il y a plus grave. La possibilité syntaxique du comparatif et des modificateurs de degré, là même ou elle est avérée, ne me semble pas prouver la gradualité sémantique des mots auxquels ces constructions sont appliquées. Que conclure par exemple du fait qu'on puisse dire «Pierre s'est plus déplacé que Marie»? Ce fait ne suffit pas à attester que le verbe *se déplacer* ait un sens graduel. Car il reste possible de décrire ce verbe de façon non-graduelle comme «se trouver en un endroit A à un instant t_0 , et en t_1 à un endroit B différent». La phrase serait décrite alors comme «1) Pierre et Marie se sont déplacés, 2) Le point B est plus distant du point A dans le cas de Pierre que dans celui de Marie». Avec cette paraphrase, la gradualité n'est plus attribuée au signifié de *se déplacer*, mais à la notion de distance. Pour en conclure que le verbe lui-même est graduel, il faudrait montrer (et cela, le test ne saurait le faire), qu'en insistant sur la distance parcourue, on renforce du même coup l'idée de déplacement. De même, si je signale la possibilité de dire «Pierre va plus au cinéma que Marie» pour montrer que l'expression *aller au cinéma* est graduelle, on pourra m'objecter que le *plus*, dans cette phrase, concerne seulement l'idée de fréquence; ce sera donc à moi de prouver que l'indication d'une action est renforcée par l'indication de sa fréquence et diminuée par celle de sa rareté.

Généralisons ces remarques. Quand le comparatif est appliqué à un verbe, on peut toujours dire qu'il concerne des circonstances extérieures à l'idée exprimée par ce verbe, et ne fait porter le plus et le moins que sur ces circonstances. Pour soutenir que la gradualité est une propriété inhérente aux signifiés linguistiques, il faut donc s'intéresser au rapport entre le terme principal et les spécifications que ses divers compléments lui apportent: on doit faire voir que celles-ci ont un lien intrinsèque avec le sens du mot modifié. Mais pour faire cela, il faut qu'on ait renoncé à la conception extralinguistique de la sémantique: il ne faut plus lier la gradualité du mot à la gradualité de certaines propriétés des choses ou de certaines notions intellectuelles qu'il serait censé refléter, mais la mettre en rapport avec la façon même dont le mot est enchaîné à d'autres dans l'énoncé, et, plus généralement, avec l'organisation du discours.

2. LA GRADUALITÉ DANS UNE PERSPECTIVE ARGUMENTATIVE

2.1. C'est donc maintenant d'un point de vue strictement discursif que j'envisagerai les problèmes de la gradualité et répondrai aux deux questions posées dans l'introduction. D'abord je dois expliciter les raisons qui me conduisent à introduire la gradualité au coeur de la sémantique. Je commence par rappeler l'idée de base de la théorie de «L'argumentation dans la langue», idée maintenue dans toutes les versions, dans tous les avatars, de cette théorie: le sens d'un segment de discours ne fait qu'un avec les enchaînements discursifs auxquels ce segment fait allusion (ce que j'ai appelé plus haut son «potentiel argumentatif»).

A partir de ce thème central, différentes options sont possibles en ce qui concerne la description de ces enchaînements. Je propose actuellement de les

classer selon trois critères. Certains enchaînements sont *extrinsèques*, en entendant par là qu'ils ne tiennent pas à la seule valeur des mots utilisés, mais se fondent sur des croyances partiellement indépendantes de la langue (c'est le cas lorsque l'on dit «Pierre viendra, donc Marie viendra» en se fondant seulement sur la constatation que Marie accompagne généralement Pierre). A l'opposé j'appelle *intrinsèques* ceux dont j'attribue la responsabilité à la simple valeur lexicale des mots utilisés, et qui, pour moi, ne font que dérouler la signification linguistique de ces mots: ce sont des enchaînements que le mot, par lui-même, évoque, quels que soient le contexte et la situation dans lesquels il est utilisé. Étant donné que je parle ici d'une sémantique lexicale, ayant pour but la description des mots, en tant qu'éléments de la langue, je ne considérerai dans cet exposé que des enchaînements de ce type (cf. l'exemple déjà donné: «Il a travaillé, donc il s'est/ pourtant il ne s'est pas/ fatigué»: on ne peut pas, selon moi, expliciter la signification du mot *travail* sans mentionner, entre autres choses, des discours de ce genre. Une deuxième distinction, introduite particulièrement par M. Carel⁶, sépare les enchaînements *conclusifs*, dits encore *normatifs* -ceux sans doute auxquels on pense le plus souvent lorsqu'on emploie le mot «argumentation»- et les *exceptifs*. Les enchaînements *conclusifs* sont articulés par un connecteur du type de *donc*, et les *exceptifs*, par un connecteur du type de *pourtant* (cette distinction est illustrée dans mon dernier exemple).

Le troisième et dernier critère dont je veux parler permet de distinguer, parmi les enchaînements évoqués par un mot (et donc *intrinsèques* au sens défini il y a un instant), les *externes* et les *internes*. J'appelle *externes* ceux qui sont évoqués par un mot et où ce mot lui-même figure, ce qui est le cas dans mon exemple: pour expliciter la valeur sémantique du mot *travail*, j'ai signalé deux types de discours comportant *travail*: le mot est ainsi décrit par certains emplois prototypiques dont il est susceptible. De la même façon, si on veut décrire un terme marquant, par définition, une qualité tenue pour positive, on signalera qu'après l'avoir employé pour caractériser une personne, on peut, sans faire allusion à quelque connaissance supplémentaire de la situation, enchaîner de façon conclusive sur un éloge de cette personne, et, de façon exceptive, sur une critique. On a ainsi «Un tel a été courageux, et par là mérite l'estime» ou «Un tel a été courageux, et pourtant je le méprise». Je ne prétends certes pas que l'interversion du *donc* et du *pourtant* rendrait ces phrases agrammaticales, mais il ne s'agirait plus alors de ce que j'ai appelé des enchaînements *intrinsèques*, explicitant les seules potentialités du mot *courage*, mais de suites *extrinsèques* faisant intervenir telle ou telle raison qui amène le locuteur à trouver le courage incongru (dans ce cas, d'ailleurs, il faudrait que cette raison extrinsèque soit elle-même en rapport avec quelque discours évoqué intrinsèquement par le mot, sans quoi la phrase n'est plus interprétable). A côté de ces enchaînements intrinsèques externes, j'appellerai *internes* d'autres enchaînements intrinsèques, c'est à dire évoqués lexicalement par le mot, mais où, cette fois, le mot ne figure pas. Reprenons le même exemple de *courageux*. Je supposerai que son sens contient, outre l'enchaînement externe dont j'ai déjà parlé, une allusion à des

⁶ Cf. «*Pourtant: Argumentation by exception*», *Journal of Pragmatics*, vol. 24, n° 1-2, juillet 1995, p. 167-188.

discours exceptifs comme «Il y a du danger, pourtant il n'abandonnera pas». Inversement, il me semble constitutif du sens de l'adjectif *lâche* d'évoquer «Il y a du danger, donc il va abandonner». De même l'opposition entre *avare* et *généreux* peut se décrire, notamment, par des enchaînements à la fois intrinsèques et internes à ces mots: «Cet acte lui coûte, donc il ne le fera pas (pour *avare*)», et «Cet acte lui coûte, pourtant il le fera» (pour *généreux*), enchaînements dont l'un est conclusif et l'autre exceptif⁷. Les enchaînements intrinsèques internes ont ainsi, en ce qui concerne leur contenu, certains caractères communs avec les indications que, traditionnellement, les dictionnaires introduisent dans leurs définitions. Mais les dictionnaires ont tendance à les présenter comme des discours du lexicographe, destinés à faire connaître au lecteur du dictionnaire la chose signifiée par le mot, chose qui serait ainsi indépendante de ces discours; je les vois au contraire comme constitutifs du sens du mot, comme ce que dit le locuteur lorsqu'il emploie le mot.

Après cette esquisse de typologie des enchaînements discursifs intrinsèques, je peux revenir au problème de la gradualité. Je place à son origine le fait que les enchaînements, constitutifs, selon moi, du sens, sont graduels, que les *donc* et les *pourtant* peuvent être plus ou moins forts: la gradualité sémantique des mots reflète celle des discours auxquels ils font allusion. La coexistence même des deux connecteurs *donc* et *pourtant* suffit, me semble-t-il, pour faire apparaître leur commune gradualité. A un discours «A donc C», on peut toujours objecter «A pourtant non-C», et cela en exploitant, pour relier les segments A et C le même principe argumentatif, c'est-à-dire sans que la continuation «pourtant non C» mette en cause, d'une façon générale, le lien entre A et C. Une telle possibilité empêche de supposer que les liens conclusifs présentés dans le discours relèvent de l'ordre du nécessaire -comme ce serait le cas pour des conclusions mathématiques. Ce qui revient à dire qu'il y a des degrés dans la relation conclusive. Remplaçons par exemple, dans l'enchaînement «X a été courageux, et mérite donc qu'on l'estime», le segment initial par «X a été d'un courage stupéfiant». La substitution accroît la force du *donc*: le rapport entre le courage de X et l'estime qu'on doit lui porter devient plus normal (on aurait même tendance à dire «plus nécessaire»- expression bien étonnante, qui introduit le plus et le moins à l'intérieur de la nécessité, alors que cette notion devrait, si on la comprenait à la manière des philosophes et des logiciens, être, par définition, absolue). La même chose pourrait se dire, de façon complémentaire, à propos de *pourtant*. L'anomalie, l'exceptivité, signalées dans «X a été d'un courage stupéfiant, pourtant je le méprise» est plus forte que si l'on avait seulement indiqué que X a été courageux, et moins forte, moins surprenante que si l'on s'était contenté de dire qu'il a fait preuve *d'un certain courage*. Les exemples que je viens de prendre sont relatifs à des argumentations externes (tout en étant, je

⁷ On peut faire l'hypothèse, qui reste à élaborer en détail, et à justifier, que, dans le domaine moral, les qualificatifs évoquant, de façon intrinsèque, des enchaînements externes favorables (*courageux*, *généreux*), évoquent, de façon également intrinsèque, des enchaînements internes exceptifs, et que leurs antonymes défavorables (*lâche* ou *avare*) évoquent des enchaînements internes conclusifs -comme si la vertu était vue comme opposition à un mouvement naturel.

le rappelle, intrinsèques) évoquées par le mot *courage*. Il en va de même, selon moi, pour les argumentations internes. J'ai soutenu tout à l'heure que ce mot évoque des enchaînements comme «Il y avait du danger, pourtant il n'a pas abandonné». Là encore, on peut augmenter l'exceptivité en insistant sur l'importance du danger («il y avait danger de mort»), et aussi bien d'ailleurs en insistant sur la manière dont X a tenu bon («Il n'a pas reculé d'un pouce»). L'important, pour moi, est que ces deux façon de renforcer l'exceptivité aboutissent l'une comme l'autre à intensifier l'idée de courage exprimée par ces discours: la gradualité des enchaînements se transmet pour ainsi dire à la notion qui les évoque.

Je suis incapable de présenter de façon systématique les différents rapports, que j'étudie actuellement avec M. Carel, entre la gradualité des mots et celle des argumentations sous-jacentes. Juste deux remarques à ce sujet. La première, pour montrer qu'ils sont moins simples que ne pourraient le faire croire les exemples précédents, où le renforcement de l'argumentation est corrélé avec un renforcement de la notion. Il arrive en effet aussi que le renforcement du lien argumentatif affaiblisse la notion. Ainsi j'ai décrit le mot *lâcheté* par une relation conclusive du type «Il y avait danger, donc il a abandonné». En mettant l'accent sur le danger («il y avait danger de mort»), on renforce le *donc* qui introduit «il a abandonné». Mais, cette fois, la qualification de lâcheté est affaiblie, et il ne reste peut-être plus que de la prudence. Inversement, si l'on affaiblit le lien conclusif (en prenant par exemple pour segment antécédent «L'affaire n'était pas complètement sans danger»), on renforce d'autant l'idée de lâcheté, qui tire maintenant vers la couardise. Nous n'en sommes certes pas encore à pouvoir énoncer un ensemble de règles générales reliant les qualifications et les discours, mais je voulais suggérer qu'elles existent, et qu'elles pourraient servir de base à une théorie de la gradualité lexicale.

Ma deuxième remarque vise seulement à expliquer pourquoi je n'ai pas introduit, dans les lignes qui précèdent, la notion de *topos*, que j'ai mentionnée au début de mon exposé. C'est d'abord que cette notion, dans sa version standard (= «Plus P, plus Q»), est surtout adaptée à décrire la relation conclusive, qui n'est plus pour moi, maintenant, qu'un cas particulier de relation argumentative. D'autre part, je ne considère plus cette formulation, au stade actuel de mes recherches, que comme une sorte de paraphrase linguistique, très commode au demeurant, du principe argumentatif, mais qui laisse subsister, sans l'expliquer en rien, le problème de la gradualité. Ou bien en effet, on l'interprète en supposant que le «P» et le «Q» renvoient à des propriétés extralinguistiques, et que le «plus...plus» qui les conjoint dans la formule relie deux gradations (de type mathématique) de ces propriétés, deux «ordres», au sens technique du terme. Si l'on interprète ainsi la formule, on rencontre tous les problèmes que j'ai signalés dans la première partie de mon exposé. Ou bien on prend l'expression «Plus P, plus Q» comme le schéma général d'énoncés linguistiques reliant les *mots* symbolisés par «P» et «Q» au moyen de la *construction grammaticale* «plus...plus», et la question se pose de savoir quel sens possède le «plus» de la langue, et quelle relation il instaure entre les termes qu'il conjoint. Or c'est justement cette question que je tente, ici, sinon encore de résoudre, du moins d'explicitier. Certes

je crois toujours utile de recourir, dans les recherches linguistiques de détail, à notre formule, mais il faut bien voir que ce recours suppose résolu le problème de la gradualité (ce qui peut être tout à fait justifié d'un point de vue heuristique), et qu'il ne constitue même pas une tentative de solution au problème -sauf si on donne à la formule une interprétation quasi-mathématique (et alors, j'ai essayé de le montrer, c'est une mauvaise solution).

2.2. Il me reste à traiter, du point de vue d'une linguistique discursive, la question des critères de la gradualité, c'est-à-dire des tests permettant de la repérer. J'ai déjà dit pourquoi je ne retiendrai pas le test de la structure comparative ou des modificateurs de degré: même si l'on y voit un indice de gradualité, d'une part il ne me semble pas s'appliquer de façon assez générale, d'autre part il n'assure pas que les mots auxquels, syntaxiquement, il s'applique sont sémantiquement graduels, car il peut concerner, sémantiquement, des circonstances associées à ces mots («Pierre est plus venu que Paul» peut signifier, non pas qu'une venue est supérieure à une autre, mais que la fréquence de l'une est supérieure à celle de l'autre, et il resterait à montrer en quel sens la fréquence renforce l'idée même de venue). Le test qui me paraît le plus conforme à la théorie de «L'argumentation dans la langue» est celui des modificateurs *réalisants* et *déréalisans*, notions que j'ai présentées pour elles mêmes dans un article récent⁸, et dont je vais ici montrer le rapport avec la gradualité.

Si l'on se rappelle que le sens d'un mot, pour moi, est son potentiel argumentatif intrinsèque -externe et interne-, la gradualité sémantique doit être définie par rapport à ce potentiel: il s'agit de montrer que les argumentations évoquées par ce mot peuvent, d'une façon systématique, être rendues plus ou moins fortes par certaines transformations auxquelles on le soumet. Dire que, d'une façon générale, le sens est graduel, cela implique que de telles transformations existent pour n'importe quel élément du lexique. Or il se trouve que tout mot du lexique est susceptible d'être déterminé par un autre qui renforce ou contrarie les discours argumentatifs liés à ce mot (dans le premier cas, le déterminant sera dit modificateur «réalisant»(MR), et «déréalisant» (MD) dans le second (si on utilise la notion de *topoi* pour exprimer de façon compacte les principaux axes du potentiel argumentatif, on dira que les MR activent l'emploi des *topoi* et que les MD y font obstacle).

Le principal critère dont je me sers pour identifier MR et MD est celui des continuations introduites par *même* et par *mais*. On posera ainsi que Y est un MR de X si l'on peut dire «X et même XY», alors que «X mais XY» se comprend moins bien⁹. Ainsi *facile* (=Y) est MR de *solution* (=X) du fait que l'on a «Je connais

⁸ «Les modificateurs déréalisants», *Journal of Pragmatics*, vol. 24, n°1-2, juillet 1995, p. 145-166.

⁹ L'article cité dans la note précédente essaie d'explicitier cette expression «se comprend moins bien», que j'utilise ici de façon un peu vague. Elle ne signifie pas que l'enchaînement soit impossible, mais que son interprétation fait intervenir des raisons qui n'ont pas trait directement à la signification intrinsèque des mots X et Y. Ainsi pour comprendre «Je connais une solution, mais facile», il faut supposer par exemple que l'énoncé est dit par un professeur qui, cherchant un sujet d'examen, désire à la fois que le problème posé aux élèves ait une solution et que cette solution ne soit pas trop simple et préserve la sélectivité de l'examen.

une solution, et même une solution facile», alors que l'énoncé «Je connais une solution, mais une solution facile» exige, pour être compris, que l'on impute au locuteur une stratégie argumentative complexe -ce qui est inutile dans le premier cas. La possibilité de *même* signifie, pour moi, que l'addition de *facile* à *solution* renforce les argumentations, en *donc* et en *pourtant*, intrinsèquement liées à *solution*: Le *donc* de «Je connais une solution facile, donc nous nous tirerons d'affaire» est vu, au moment où on dit «facile», comme plus fort que si l'on avait simplement dit «Je connais une solution, donc nous nous tirerons d'affaire». Et de même, si le deuxième segment était «pourtant nous échouerons», l'anomalie marquée par *pourtant* serait accentuée lors de l'énonciation de «facile».

Avant de présenter la notion, antithétique de la précédente, de *modificateur déréalisant* (MD), je voudrais insister sur une précaution que j'ai prise en parlant de renforcement du potentiel argumentatif. J'ai évité de dire qu'il y a des degrés dans la propriété «être une solution»: je ne veux pas en effet supposer que la langue, lorsqu'elle impose à l'expression XY (=solution facile) de signifier un degré supérieur à celui que signifie X (=solution), fasse allusion à une échelle indépendante des emplois particuliers des mots. De même, je ne veux surtout pas soutenir que *très grand* désigne une taille supérieure à celle que désignerait *grand*, au sens où le nombre désigné par le mot *trois* est supérieur au nombre désigné par le mot *deux*. C'est seulement au moment où on dit «facile», c'est-à-dire lors de l'énonciation de cet adjectif, que l'on envisage, pour le mot «solution» que l'on vient d'employer, une valeur argumentative inférieure à celle de «solution facile». En employant un concept mis au point par M.M. Garcia Negroni, c'est l'addition de «facile» à «solution» qui fait *relire, réinterpréter* l'occurrence antérieure de «solution»¹⁰. Les échelles graduelles sont constituées au moment de la parole (ce qui ne signifie pas que la gradualité soit un pur effet de discours: c'est la langue elle-même qui comporte cette possibilité, et qui pose que *facile* doit jouer, lorsqu'on le joint à *solution*, le rôle de MR par rapport à ce mot.

La même précaution doit être prise à propos des modificateurs déréalisants (MD), qui sont les symétriques des MR. Un déréalisant privilégié de *solution* est l'adjectif *difficile*, qui satisfait, appliqué à ce nom, les tests inverses de ceux qui caractérisent les MR. La combinaison avec *mais* se comprend sans explication particulière («Je connais une solution, mais difficile»), alors que l'interprétation de *même* exige des détours («Je connais une solution, et même une solution difficile»). Ce que décrit en disant qu'une solution difficile, bien qu'on puisse toujours l'appeler «solution», correspond moins aux attentes argumentatives évoquées par ce mot; elle est, si on peut dire, «moins une solution» (l'expression que je viens d'employer, «moins une solution», en recourant ainsi, faute de mieux, à une structure syntaxique comparative, est, on le notera, à la limite -supérieure ou inférieure, je ne sais- de la correction grammaticale; c'est que la gradualité dont je parle, même si elle a un rapport à la signification des expressions comparatives, ne peut pas, je le rappelle, s'identifier à ces dernières).

La déréalisation, définie d'une façon générale comme un obstacle imposé à la mise en oeuvre du potentiel argumentatif d'un mot, peut prendre deux

¹⁰ Cf. Maria Marta Garcia Negroni, *Réinterprétation et scalarité: les instructions de relecture dans la langue*, Thèse de l'EHESS, Paris, 1995.

formes, que je vais d'abord distinguer, en montrant ensuite leur rapport différent à la gradualité. Mon premier exemple consistera en une comparaison entre les deux phrases suivantes, relatives l'une et l'autre au résultat du référendum sur l'indépendance du Québec en octobre 1995, référendum qui a donné une très légère majorité au «non» (=refus de l'indépendance). La seconde seule est attestée (*Le Monde*, 1-11-1995), mais la première me semble tout aussi plausible, voire plus

(1a) La courte victoire du *non* laisse ses chances à la fédération canadienne.

(1b) La courte victoire du non ébranle la fédération canadienne.

L'adjectif *courte*, qui, d'après les tests de *mais* et de *même*, est un MD de *victoire*, possède en (1a) une fonction d'*atténuateur*. J'entends par là qu'il affaiblit et préserve à la fois le lien conclusif reliant la victoire du *non* et le maintien de la fédération, et sous-jacent à la prédication. Or ce lien a son origine dans la sémantique intrinsèque du mot *victoire*, appliqué aux spécificités du référendum québécois. L'indication que cette victoire est courte est surajoutée à la prédication, et pourrait être paraphrasée par une proposition concessive «bien qu'elle soit courte». Dans (1b) au contraire, le même adjectif a fonction d'inverseur en ce qui concerne le potentiel argumentatif de *victoire*: il produit une sorte de négation de cette victoire, et c'est cette négation qui fonde la prédication (d'où la paraphrase «parce qu'elle est courte»)¹¹.

Un second exemple, observé lors d'une commission administrative, où certains intervenants, n'ayant rien de bien nouveau à dire, croyaient d'autant plus nécessaire de le dire, en faisant précéder leur remarque soit de (2a), soit de (2b):

(2a) On l'a déjà dit, *mais* je le redirai brièvement.

(2b) On l'a déjà dit, je le redirai *donc* brièvement.

Pour expliquer cette bizarre alternance du *donc* et du *mais*, un sociologue, participant à la même commission, me proposa d'y voir l'illustration de deux rhétoriques opposées. La rhétorique Ra, sous-jacente à (2a), serait celle de la communication à prétention scientifique qui, visant l'informativité, interdit de répéter, et amène à s'excuser lorsqu'on se croit obligé de le faire. Quant à (2b), il témoignerait d'une rhétorique inverse, Rb, caractéristique de la communication médiatique, et fondée sur un principe caricaturé par Barthes dans la formule «Persuader, c'est répéter». Mais cette sociologie, excusable dans l'ennui d'une réunion administrative, est certainement un peu hâtive. Car la rhétorique Rb, même si nous la pratiquons tous, n'est pas de celles que l'on avoue. Il me semble

¹¹ La décision de voir un atténuateur en (1a) et un inverseur en (1b) est en fait dépendante d'une autre décision, celle de décrire les deux prédications comme des argumentations «en *donc*», c'est-à-dire conclusives. Il serait tout aussi possible de les décrire comme des mouvements exceptifs («en *pourtant*»), et, dans ce cas, ce serait (1a) qui illustrerait l'inversion, et (1b) illustrerait l'atténuation. Mon exemple montre donc seulement la nécessité de recourir aux notions d'inverseur et d'atténuateur dès que la prédication est comprise comme argumentative. Tant qu'il n'y a pas une marque explicite du type d'argumentation en question, le choix entre les deux notions reste arbitraire, mais va de pair avec celui du type d'argumentation.

plus raisonnable de dire que (2a) et (2b), au niveau explicite au moins, se réfèrent l'un et l'autre à l'honorable rhétorique scientifique Ra. Le *mais* du premier énoncé s'explique alors du fait que *brèvement*, qui constitue un MD pour tous les verbes de parole (*dire* et *redire* par exemple) y joue, par rapport à *redire*, le rôle de MD atténuateur: redire brièvement, c'est une certaine façon, affaiblie, de redire. Si donc le premier segment de (2a) (=«On l'a déjà dit»), interprété à partir du principe Ra, amène à conclure qu'une répétition serait coupable¹², on comprend bien qu'il faille un *mais* pour introduire l'annonce, dans le second segment, que cette répétition se fera quand même (cf. «Je ne devrais pas le faire mais je le ferai»). En ce qui concerne (2b), j'en rendrai compte en supposant que *brèvement* possède, dans ce second énoncé, la fonction d'inverseur: redire brièvement, c'est, ici, une certaine façon de ne pas redire (bien sûr, si l'on envisage la négation d'un point de vue logique, on m'objectera que redire brièvement, cela implique toujours, qu'il s'agisse d'atténuation ou d'inversion, le fait de redire, et qu'il est donc incohérent d'y voir une forme de négation: la conception que je développe ici, comme d'ailleurs toute la théorie de «L'argumentation dans la langue», demande qu'on ait renoncé à cette description «logique» des opérateurs linguistiques, et qu'on reconnaisse une négation de la parole de Pierre non seulement dans *Pierre n'a pas parlé*, mais dans *Pierre a peu parlé*, *Pierre parle rarement*, *Marie a plus parlé que Pierre...*etc). Supposons admis que *brèvement* joue, dans (2b), ce rôle d'inverseur, c'est-à-dire de quasi-négation; il n'est plus besoin alors, pour expliquer l'énoncé, de faire intervenir la rhétorique médiatique Rb. Il est même nécessaire de recourir, comme pour (2a), au principe Ra de la communication scientifique. Ce principe, non seulement permet, mais exige, que le second segment de (2b), interprété négativement, comme je l'ai proposé, soit enchaîné par un *donc* au premier, selon lequel le thème abordé par le locuteur a déjà été traité auparavant¹³.

Comme je l'ai fait pour les MR, je dois maintenant montrer la gradualité argumentative inhérente aux MD. La démonstration ne pose pas de problème particulier lorsque le MD a un rôle d'atténuateur: il est clair que les enchaînements qu'il autorise sont affaiblis par sa présence. Revenons à (1a). J'ai proposé de voir la prédication qu'il comporte comme une relation conclusive entre la victoire du «non» et le maintien de la fédération canadienne. Sans l'indication que cette victoire est courte, le lien conclusif serait évidemment plus fort, et il ne serait sans doute pas nécessaire de recourir, dans la formulation de la conclusion, à l'expression quelque peu mitigée «laisse ses chances»¹⁴.

¹² Une fonction fréquente de *déjà* est d'ailleurs d'argumenter contre la répétition de l'événement présenté comme déjà apparu: si, pour répondre à la proposition de voir un film ou de visiter un monument, je réponds «je l'ai déjà vu», ma réponse, sauf si elle est suivie d'une acceptation explicite, introduite par *mais*, sera interprétée comme un refus.

¹³ Je signale, sans le développer, un troisième exemple, illustrant la distinction entre atténuation et inversion. Il s'agit d'un «mot d'esprit» qui a eu son heure de gloire. Le conducteur d'une voiture dit à son passager: «J'ai deux nouvelles à te donner, une bonne et une mauvaise». Le passager: «Commence par la mauvaise». Le conducteur: «Nous n'avons presque plus d'essence». Le passager: «Et la bonne nouvelle?». Le conducteur: «Nous n'avons **presque** plus d'essence». Les deux *presque* sont des MD par rapport au manque d'essence. Mais le premier se contente de l'affaiblir, alors que le second l'inverse.

¹⁴ En disant que l'expression utilisée dans le prédicat (=«laisse ses chances») montre l'affaiblissement du lien conclusif, je suppose, et cette hypothèse implique toute une

En ce qui concerne les MD inverseurs, la relation à la gradualité est plus délicate à montrer. Si, en effet, *courte* et *brèvement* sont, en (1b) et (2b), des inverseurs de *victoire* et de *redire*, c'est qu'ils fonctionnent, vis à vis de ces mots, comme des espèces de négations. Or il serait incohérent de ma part d'admettre une relation graduelle entre une expression et sa négation: la gradualité, pour moi, résulte d'une comparaison entre des orientations argumentatives, qui ne peuvent être dites plus ou moins fortes que si elles vont dans le même sens (c'est une de mes raisons pour refuser, comme je l'ai mentionné au début de cet exposé, de mettre toutes les indications de température sur une même échelle, qui serait d'ordre objectif: je préfère poser deux échelles antithétiques, celle du froid et celle du chaud, dont chacune est homogène du point de vue des conclusions à tirer des qualificatifs qu'elle contient). Ayant par ailleurs décrit les différentes formes de négation comme des renversements de l'orientation argumentative, il m'est ainsi impossible de tenir pour graduelle l'opposition entre un terme (*victoire*, par exemple) et ce même terme affecté d'un MD inverseur (l'expression *courte victoire* de (1b)). La solution que je propose, inspirée de la thèse de C. Coupin¹⁵, qui rencontre ce même problème dans l'étude de *peu* et *un peu*, consiste à comparer l'effet du MD inverseur avec la négation totale, celle qu'introduit dans une proposition le morphème *ne...pas*, celle encore qu'introduit, lorsqu'il s'agit de nier un mot, l'utilisation d'un antonyme. Par rapport à cette négation totale, l'emploi d'un inverseur peut être considéré comme la marque d'un degré inférieur: l'expression *courte victoire*, employée pour renverser les possibilités argumentatives du mot *victoire*, est, indépendamment de toute considération factuelle sur les résultats institutionnels du vote, moins forte que ne serait l'antonyme *défaite*, en ce sens qu'elle évoque des enchaînements de même type, mais affaiblis. La relation conclusive (du type de *donc*) qui, dans (1b), sous-tend la prédication est sentie comme moins contraignante, moins justifiée, que si le référendum avait été présenté comme une «défaite» des partisans du «non»¹⁶.

2.3. Dans tout mon exposé, j'ai pris soin de ne pas présenter les échelles numériques comme le prototype de la gradualité sémantique, même si c'est aux nombres que l'on pense d'abord lorsqu'il est question de gradualité: cela m'a permis notamment de ne pas introduire dans la définition de la gradualité sémantique la propriété de transitivité (si A est supérieur à B, et B à C, alors A est

conception des rapports entre le sens et les mots, que le segment matériel constituant le prédicat grammatical, n'exprime pas seulement la conclusion de l'argumentation, qui est, dans mon analyse, l'idée de la permanence du Canada: l'expression prédicative utilisée pour indiquer cette notion exprime en plus le lien conclusif, dont elle marque d'une certaine façon la faiblesse.

¹⁵ Cécile Coupin, *La quantification de faible degré*, thèse de l'EHESS, Paris, 1995, chap. 4.

¹⁶ On peut sans doute estimer difficile pour un journaliste, censé «informer» ses lecteurs au lendemain du référendum, de parler d'une «défaite du non», alors que le non vient d'avoir la majorité. Mais rien n'empêchait, quelques jours plus tard, dans un commentaire «à froid», de parler d'une défaite des partisans du non. Il suffit d'imaginer ce contexte pour apercevoir, derrière la différence factuelle, que les règles électorales rendent absolue, la différence argumentative graduelle existant entre la défaite et la courte victoire.

supérieur à C), propriété définitoire de l'ordre arithmétique. Il reste cependant que la langue comporte des noms de nombre, qui y possèdent une forme de gradualité proche de celles qu'ils ont en arithmétique. Quels sont donc les rapports entre la gradualité numérique, lorsqu'elle apparaît dans un discours fait en langue, et la gradualité proprement linguistique¹⁷? Je ne peux pas traiter cette question d'une façon générale, mais je voudrais montrer que les MD et les MR, qui me servent à définir la gradualité sémantique, ont certaines propriétés linguistiques communes avec les noms de nombre.

Je m'appuierai, faute de mieux, sur un phénomène spécifique au français, en espérant que l'on en trouvera d'analogues dans d'autres langues. Il concerne le connecteur *quand même*. On sait que *pourtant* et *quand même* sont souvent interchangeables, notamment dans les cas dits d'*opposition directe*: «Bien qu'il fasse beau, je n'irai pourtant / quand même pas me promener». Mais il y a aussi des cas où *quand même* seul est possible, Ainsi, si Y est un MR de X, on peut dire «X, mais quand même pas XY», alors que l'emploi de *pourtant* n'est pas habituel dans ce contexte: «C'est une solution, mais quand même pas une solution facile» (on pourrait ici substituer à *quand même* soit *tout de même* soit *n'exagérons rien*, mais un *pourtant* ne se comprendrait guère).

L'important pour mon propos est que l'on retrouve cette même impossibilité de remplacer *quand même* par *pourtant* dans des énoncés où intervient une gradualité arithmétique -ce qui suggère que cette dernière est, partiellement au moins, traitée comme la gradualité que j'appelle «sémantique». Supposons ainsi que deux indications numériques a et b aient même orientation argumentative, et que b soit, en qui concerne cette orientation, plus fort que a. On peut prendre par exemple, pour a et b, deux notes chiffrées, 18 (=a) et 20 (=b), qui, dans la notation scolaire française, sont l'une et l'autre considérées comme excellentes, et orientent vers le même type de conclusion favorable en ce qui concerne la valeur de l'élève. On pourrait les introduire dans une phrase comme «Ce travail vaut 18, mais quand même pas 20» (le remplacement de *quand même* par *pourtant* étant peu habituel ici, ou introduisant d'autres idées)¹⁸. Si l'on rapproche ce fait de celui, relatif aux modificateurs, signalé dans l'alinéa précédent, on découvre, entre les deux noms de nombre 18 et 20, un rapport analogue à celui qui relie *solution* et *solution facile*, ou, plus généralement, un nom et un syntagme où ce nom est affecté d'un MR: ajouter un MR à un nom, cela a le même effet, de ce point de vue, que remplacer un nombre par un nombre argumentativement supérieur.

¹⁷ C'est là un cas particulier du problème général: que deviennent les termes scientifiques lorsqu'ils sont incorporés à la langue? Relève aussi de ce problème la question: que devient un raisonnement logique lorsqu'il est exprimé au moyen d'un discours argumentatif?

¹⁸ J'ai choisi un exemple où le nombre argumentativement le plus fort est aussi arithmétiquement le plus grand. Mais on aurait la même situation si c'était l'inverse. Il suffit de prendre pour a et b deux notes considérées comme mauvaises, disons 4 (=a) et 2 (=b). On comprendrait très bien dans ce cas l'énoncé: «Ça vaut 4, mais quand même pas 2». Lorsque la langue s'incorpore des noms de nombre, elle leur affecte une orientation argumentative: c'est celle-ci qui est prise en compte dans le traitement discursif de ces noms, et c'est notamment par rapport à elle que l'on détermine leur force.

L'analogie, en ce qui concerne l'emploi de *quand même*, entre les nombres et les modificateurs, n'est à coup sûr pas totale, et d'autres facteurs interviennent (que je n'arrive pas à présenter de façon systématique), qui empêchent d'établir un parallèle rigoureux. On le voit notamment lorsqu'on fait intervenir les MD. Pour moi, *solution* est plus fort que *solution difficile*, où intervient un MD de *solution*. Mais, alors qu'on a «Ce travail vaut 18, mais quand même pas 20», on n'a pas «C'est une solution difficile, mais quand même pas une solution». De même l'introduction de *quand même* exige, avec les nombres, que l'un des deux soit nié (on n'a pas «Ça vaut 20, mais quand même 18»). En revanche, on peut, sans négation, relier un nom avec ce même nom déréalisé («C'est une solution, mais quand même une solution difficile»). Ces asymétries relèvent, je pense, d'un domaine de recherche important: il s'agit de la spécificité des noms de nombre à l'intérieur de la classe des noms, et, plus généralement, des particularités de la gradualité numérique lorsqu'elle est introduite dans la langue, et traitée par celle-ci sous forme argumentative.

Je résumerai cet exposé en formulant deux thèses. L'une est que les mots du lexique sont, du point de vue sémantique, graduels, en ce sens que, lorsqu'on les utilise *dans un discours* pour qualifier un objet, il y a toujours des degrés possibles dans leur affirmation ou leur négation: l'existence de MD et de MR, spécifiques à chaque mot, me paraît un des indices les plus fidèles de cette gradualité. Ma seconde thèse est que cette gradualité ne tient pas, comme le voudrait une sémantique informative, au fait que les mots exprimeraient des propriétés, réelles ou intellectuelles, qui, hors de la langue et du discours, posséderaient déjà un caractère graduel. Elle tient plutôt à ce que les mots expriment des possibilités d'enchaînements, conclusifs ou concessifs, et que la force de ces enchaînements est elle-même graduelle. La gradualité ne reflète donc pas le rapport des mots aux choses ou à la pensée, mais leur rapport au discours.

